

Postulat concernant l'avenir de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut

Notre hôpital constitue l'un des éléments importants du Pôle Santé, et c'est celui dont l'avenir est le plus flou aux yeux de notre population.

A plusieurs reprises nous avons évoqué cette question en Conseil, notamment lors de la mise hors service de la piscine, et plus récemment à l'occasion des débats sur la construction d'une place d'atterrissage pour hélicoptères. A chaque fois, les réponses imprécises nous ont donné une image préoccupante de l'avenir de l'hôpital.

Sera-t-il reconstruit ? Sous quelle forme ? Quelles seront les prestations offertes ? Est-ce qu'une activité chirurgicale sera maintenue ?

Un article paru il y a quelques semaines dans le Journal du Pays-d'Enhaut sous les signatures du Président du Conseil de Fondation et de la Directrice générale du Pôle Santé nous informe notamment de la fin imminente des activités opératoires à l'hôpital. Il laisse supposer la perspective d'un nouvel hôpital aux environs des années 2030. Il est difficile d'imaginer que l'activité d'un bloc opératoire reprenne après plus de 7 ans d'interruption, période durant laquelle les habitants de la région auront pris l'habitude d'aller se faire opérer ailleurs.

Au vu de ce qui précède, le Conseil souhaite être renseigné sur l'avenir de l'hôpital et plus particulièrement sur les intentions du Conseil du Pôle Santé.

Il souhaiterait aussi savoir :

- quel serait le coût réel des travaux indispensables au maintien de l'activité de la salle d'opération ?
- de quels soutiens, politiques et financiers, la Fondation dispose auprès du Conseil d'Etat ?
- s'il existe-t-il une volonté de maintenir une activité chirurgicale ?
- si tel est bien le cas, cette volonté est-elle partagée par le Canton ?

Le Conseil est conscient que certaines réponses ne pourront être entièrement fournies par la Municipalité. Il lui suggère donc d'inviter le Conseil de Fondation du Pôle Santé à organiser une séance d'information pour notre population dans les meilleurs délais.

Château-d'Oex, le 3 décembre 2022

Signataires :

Jacques-François Pradervand, Fred-Paulin Gétaz, Francine Morier, Frédéric Daenzer, Line Rossier, Guy Henchoz, Didier Morier, Pierre-Alain Gorgé, Patrice Rossier, Xavier Ecoffey, Yvan Morier, Christian Raymond, Nancy Chamorel

Prise en considération approuvée à la majorité des membres présent-e-s et 2 abstentions lors du Conseil communal du 03 décembre 2022.

La version originale, datée et signée, est remise au Greffe pour archivage.

Myriam Stucki Tinouch, Secrétaire du Conseil communal